



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'éducation nationale  
de Saint-Pierre-et-Miquelon



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

## **PROTOCOLE D'ENTENTE DE COOPERATION RENFORCEE**

**ENTRE**

**L'UNIVERSITE DE MONCTON**

**ET**

**LE SERVICE DE L'EDUCATION NATIONALE**

**A SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

## **PROTOCOLE D'ENTENTE DE COOPERATION RENFORCEE**

**ENTRE :**

L'Université de Moncton, sise à 18 avenue Antonine Maillet, Moncton, Nouveau-Brunswick, E1A 3E9 (Canada) et représentée par son Recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme ;

**ET**

Le Service de l'Education nationale à Saint-Pierre et Miquelon, service du ministère de l'Education nationale de la République française, 2 Rue Maître Georges Lefevre, BP 4239, représenté par son Chef du Service, M. Jean-Pierre Tégon ;

### **PREAMBULE**

**CONSIDERANT QUE** des liens historiques unissent l'Acadie et Saint-Pierre et Miquelon ;

**CONSIDERANT QUE** l'Université de Moncton offre des formations variées et pertinentes pour les jeunes de Saint-Pierre et Miquelon;

**CONSIDERANT QUE** les échanges dans le secteur de l'enseignement supérieur entre l'Archipel de Saint-Pierre et Miquelon et l'Université de Moncton contribuent au sentiment d'appartenance à une même communauté et favorisent l'ancrage des jeunes dans leur environnement régional ;

**CONSIDERANT QUE** les deux parties, qui se sont rencontrées en marge de la Commission mixte de coopération régionale tenue à Moncton le 19 novembre 2019, désirent confirmer et renforcer les liens précédemment établis entre-elles, issus de l'accord du 2 avril 2002 et relatifs à la mise en place d'un mécanisme de réciprocité d'échanges d'étudiants et d'experts ;

**CECI ETANT EXPOSE, LES DEUX PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1- OBJET**

Le présent Protocole vise à renforcer les échanges déjà amorcés entre les deux parties dans le secteur de l'enseignement supérieur. Il se substitue à l'accord précité du 2 avril 2002.

### **ARTICLE 2- FORMES DE LA COOPERATION**

La coopération entre les parties prendra les formes suivantes :

#### **1. Echange d'étudiants et d'experts**

Les citoyens français résidant à Saint-Pierre et Miquelon pourront s'inscrire aux programmes réguliers de formation de l'université de Moncton au même tarif que les résidents du Nouveau-Brunswick à condition de satisfaire aux conditions d'admission spécifiques aux programmes visés, pour la période nécessaire à la poursuite de leur cursus.

L'université de Moncton et le Service de l'Éducation nationale s'engagent à tout mettre en œuvre pour développer les conditions de validation réciproque des cursus de formation des jeunes de Saint-Pierre et Miquelon par le biais des ententes que l'université de Moncton établit avec des établissements d'enseignement supérieur français.

Compte-tenu des besoins de l'Archipel, évoqués en marge de la Commission mixte tenue à Moncton en novembre 2019, notamment dans les métiers de santé, les parties s'engagent :

- à identifier les qualifications professionnelles auxquelles prépare l'université de Moncton dont il serait pertinent de faciliter la reconnaissance par les autorités et organismes compétents français, afin de favoriser la formation des jeunes de l'Archipel et leur ancrage dans leur environnement régional;
- à informer les autorités et organismes français compétents de l'intérêt de faciliter le processus de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises au Nouveau-Brunswick dans ces secteurs.

Les parties renouvellent l'Entente du 15 janvier 1999 pour l'envoi de stagiaires de la Faculté des Sciences de l'Éducation à Saint-Pierre et Miquelon, afin de permettre à de futurs enseignants et enseignantes du Nouveau-Brunswick du premier ou second degré de vivre une expérience pédagogique stimulante tout en se familiarisant avec le système éducatif d'un autre pays de la francophonie (voir Annexe 1). La thématique de l'école inclusive pourra être intégrée au programme.

## 2. Accueil d'un étudiant de l'université de Moncton/assistant de langue vivante à Saint-Pierre et Miquelon

Les parties conviennent de tout mettre en œuvre pour faciliter l'accueil d'un étudiant/ assistant de langue vivante à Saint-Pierre et Miquelon, en vue de développer l'apprentissage en anglais des élèves des premiers et seconds degrés et faciliter ainsi leur intégration ultérieure dans l'environnement régional immédiat, tout en offrant une expérience professionnelle stimulante dans un contexte francophone et nouveau à un étudiant de l'Université de Moncton.

Les modalités et durée d'accueil de l'étudiant/assistant de langue anglaise à Saint-Pierre et Miquelon et de contribution des parties feront l'objet d'un avenant au présent Protocole. La mise en œuvre concrète de ce dispositif sera fonction des capacités de chaque partie à couvrir le coût de cette activité.

3. Les parties conviennent également d'étudier toute autre possibilité de partenariat et de projet qui viendrait renforcer les liens qui les unissent, notamment pour ce qui concerne l'école inclusive.

## ARTICLE 3- MOYENS

Les parties s'efforcent d'obtenir les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs du présent Protocole.

Chacune des parties convient être responsable de ses propres coûts directs relatifs à la réalisation du présent Protocole.

Les parties conviennent que la réalisation des activités visées par le présent Protocole est conditionnée à la capacité financière de chaque partie de couvrir les coûts de ces activités.

#### ARTICLE 4- PROMOTION DES ECHANGES

Les parties conviennent de renforcer la communication relative aux formations et programme d'échange offerts par l'Université de Moncton dans le cadre du présent Protocole.

L'université de Moncton présentera aux lycéens de Saint-Pierre et Miquelon inscrits en classe de seconde et de première les formations offertes. Cette présentation pourra se faire en présentiel à Saint-Pierre ou à distance.

Le Service de l'Education nationale s'engage également à promouvoir les formations proposées par l'Université de Moncton, et étudiera la possibilité d'une communication sur son site internet. Les témoignages des étudiants en cours de formation ou ayant suivi une formation à l'Université de Moncton seront recherchés et valorisés.

#### ARTICLE 5- VIE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

Le présent Protocole d'Entente de coopération renforcée est valide pour une durée indéterminée et entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties.

Les partenaires conviennent que cet accord peut être résilié ou modifié par notification écrite par les personnes dûment autorisées, moyennant un préavis de 90 jours, sauf accord commun sur une date de résiliation plus proche.

Les deux parties s'engagent à donner suite au présent Protocole et se proposent d'organiser, en présentiel ou à distance, une rencontre annuelle afin de faire le bilan des réalisations, de s'entendre sur de nouvelles actions et de planifier l'année suivante.

Les parties désignent chacune, afin de faciliter le suivi et l'application du présent Protocole, une personne ressource, qui réalisera les rapports annuels :

- M. Eric Larocque directeur des partenariats pour l'Université de Moncton : [eric.larocque@umoncton.ca](mailto:eric.larocque@umoncton.ca)
- M. le Chef du Service pour le Service de l'Education nationale : [ia@ac-spm.fr](mailto:ia@ac-spm.fr)

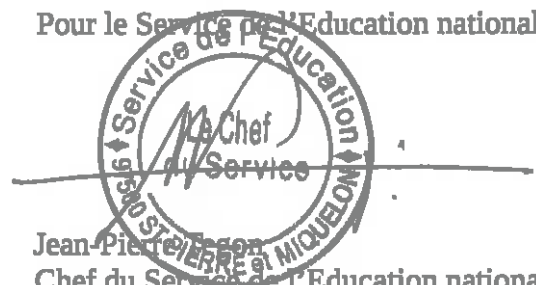
Fait à Moncton le 22/02/21 en deux exemplaires

Pour l'Université de Moncton



Dr Denis Prud'homme  
Recteur et vice-chancelier de l'Université

Pour le Service de l'Education nationale



Jean-Pierre Legon  
Chef du Service de l'Education nationale  
de Saint-Pierre et Miquelon

## ANNEXE 1

### **Programme d'échange en éducation ACADIE – SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

<b>Titre du programme :</b>	ACADIE-SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
<b>Objectif du programme :</b>	Permettre à des futures enseignantes et futurs enseignants francophones du Nouveau-Brunswick de vivre une expérience pédagogique particulièrement stimulante tout en se familiarisant avec le système d'éducation d'un autre pays de la francophonie.
<b>Destinataires :</b>	Étudiantes et étudiants inscrits à un programme de formation initiale à l'enseignement au primaire dans l'un ou l'autre des trois campus de l'Université de Moncton (Edmundston, Moncton et Shippagan).
<b>Nombre de participantes ou de participants:</b>	Conditionnellement à la qualité des dossiers soumis annuellement au Service des stages, le nombre de stagiaires à Saint-Pierre et Miquelon pourrait varier de quatre à huit stagiaires.
<b>Stages et durée :</b>	Stages EDUC2851 et EDUC3982 – 3 et 4 semaines en mai-juin.
<b>Choix et critères :</b>	<p>Le choix des candidates et des candidats relève du Service des stages de la Faculté des sciences de l'éducation (FSE) et s'effectue en étroite collaboration avec les responsables des stages aux campus d'Edmundston et de Shippagan et la direction du Département d'enseignement au primaire et de psychopédagogie, à partir des critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Excellence du dossier académique;</li><li>2. Leadership exercé à l'intérieur des cours;</li><li>3. Motivation et intérêt manifestés (lettre de motivation).</li></ol> <p>Un milieu de stage en contexte de ségrégation scolaire ne pourra être choisi (ex. classe dite spéciale regroupant des élèves en difficulté ou en situation de handicap).</p>

**Responsabilités du partenaire  
acadien :**

**Préparation des stagiaires en collaboration avec le  
partenaire Saint-Pierre;  
Financement du programme;  
Évaluation du programme d'échange en collaboration  
avec le partenaire Saint-Pierre.**

**Responsabilités du partenaire  
collaboration Saint-Pierre :**

**Encadrement et évaluation des stagiaires en  
avec le partenaire acadien  
Supervision pédagogique des stagiaires en  
collaboration avec le partenaire acadien  
Évaluation du programme d'échange en collaboration  
avec le partenaire acadien.**